



EISMENA

www.eismena.com

SOUDAN

Présentée et rédigée par : Héloïse Liebenberg - Stagiaire
à l'EISMENA

Éditée par : Lyna Ouandjeli - Chargée de projets
collaboratifs et chercheuse à l'EISMENA

Comptant près de **52 millions d'habitants**, la République du Soudan est l'un des pays les plus diversifiés au monde sur les plans ethnique et linguistique. Sa population, qui parle **plus de quatre cents langues et dialectes**, se compose d'environ **six cents groupes ethniques, aux appartenances religieuses plurielles**. Cette diversité révèle une pluralité d'influences : de la Nubie antique aux royaumes chrétiens, en passant par l'islamisation progressive du territoire, l'époque Ottomane et le Soudan mahdiste jusqu'à la domination coloniale anglo-égyptienne (1899-1956). Frontalier de l'Égypte, le nord du pays est aujourd'hui majoritairement musulman, tandis que le sud, davantage marqué par l'influence britannique, abrite historiquement une élite chrétienne dominante, aux côtés de minorités musulmanes et de populations pratiquant des croyances spirituelles non fondées sur les grandes traditions monothéistes.

Alors que le Soudan est l'un des premiers pays africains à avoir accédé à l'indépendance, en 1956, les fractures de l'héritage colonial persistent encore aujourd'hui, s'entremêlant aux dynamiques postcoloniales et aux profondes disparités économiques.

Au XX^e siècle, cela s'est traduit par des conflits armés récurrents, au sein desquels l'ethnicité a été instrumentalisée afin de maintenir des modes de gouvernance spécifiques. Le conflit actuel, éclaté en avril 2023, repose sur une lutte de pouvoir entre deux rivaux militaires et leurs forces armées respectives. La persistance de la violence est en grande partie liée aux appuis internationaux. **Attirés par les richesses aurifères du Soudan, des acteurs étrangers s'impliquent indirectement dans le conflit**, notamment par la fourniture d'armements en échange d'or. Afin de défendre leurs intérêts dans la région, ils se positionnent aux côtés d'un des belligérants, et, dans certains cas, des deux.



Contexte historique

L'histoire soudanaise débute au II^e millénaire av. J.-C., alors que la **Nubie** est intégrée à l'empire des pharaons égyptiens, entraînant une forte **égyptianisation culturelle et religieuse**. Après le tournant de notre ère, la région connaît une **phase chrétienne** (royaumes de Nobatie, Makouria et Alwa) sous influence d'Aksoum (Éthiopie actuelle), avant de subir une **islamisation progressive venue d'Égypte**. Après l'invasion partielle égyptienne en 640 et la chute des royaumes chrétiens, du XIV^e au XVI^e siècle se partagent la région le sultanat islamisé des Funj et le royaume du Darfour, au sud, et l'Égypte au nord. En 1821, Méhémet-Ali, alors gouverneur d'Égypte, province de **l'Empire ottoman**, commence à annexer progressivement les régions du territoire soudanais actuel. Par une répression violente, il impose une administration centralisée à Khartoum et lance le développement agricole ainsi que l'exploitation des mines d'or à travers le pays. Pendant le règne d'Ismail, petit-fils et successeur de Méhémet-Ali, **l'influence britannique** s'affirme progressivement au Soudan. En 1867, Ismail fait appel à des Européens pour administrer l'Égypte, confiant notamment des postes de direction à des Britanniques comme Charles Gordon et Samuel Baker. Sous pression britannique et française, il est contraint d'abdiquer en 1879, ouvrant la voie à un contrôle progressif de Londres sur l'Égypte et, par extension, sur le Soudan, désormais supervisé par le consul général Lord Cromer. Mohammed Ahmad ibn Abd Allah, dit le Mahdi, lance une révolte, proclame le djihad et remporte plusieurs victoires, avant que les mahdistes soient battus par le général britannique Kitchener en 1898, marquant le retour d'un nouveau contrôle colonial. Un **condominium anglo-égyptien** - l'administration conjointe du Soudan par l'Égypte et le Royaume-Uni - est créé en 1899. Cependant, il s'agit de facto d'une colonie britannique : les Égyptiens sont mis à l'écart et détiennent très peu de pouvoir. Entre 1924, après l'assassinat du gouverneur général au Caire, et 1936, date de l'indépendance égyptienne, les Britanniques gouvernent officiellement seuls le pays. À partir de 1945, une **autonomie progressive** s'installe, accompagnée de la **montée du nationalisme** et de la **création de partis politiques soudanais** tels que l'Umma et le Parti national unioniste. Le **1er janvier 1956**, la perspective d'une intégration du territoire soudanais à l'Égypte s'estompe lorsque **le Soudan acquiert son indépendance des puissances britanniques et égyptiennes**. S'enchaînent des décennies de guerres civiles (première guerre civile 1955-1972, deuxième guerre civile 1983-2005, guerre du Darfour 2003-2020, nouvelle guerre depuis 2023), de coups d'État successifs, et un **pouvoir qui oscille entre régimes autoritaires et démocraties parlementaires**, toutefois politiquement instables.



Guerres civiles

La **première guerre civile nord-sud éclate dès 1955**, avant même l'indépendance formelle, opposant les élites du Nord arabe et musulman, héritières du pouvoir colonial, aux populations du Sud, composés d'élites chrétiennes et d'autres croyances spirituelles, qui revendiquent une participation équitable dans le system de gouvernance. En **1969**, le maréchal Gaafar Mohammed **Nimeiry** (1969-1985), soutenu par le Parti communiste et l'URSS, accède au pouvoir via un coup d'État militaire. Renversant un gouvernement démocratique, ce coup d'État intervient après la révolution du 21 Octobre 1964. Sous le règne de Nimeiry sont signés en **1972** les **accords d'Addis-Abeba**, qui mettent fin à dix-sept années de guerre civile, causant 1,5 million de morts selon les archives de l'ONU, et accordent une autonomie relative aux trois provinces méridionales (Bahr el-Ghazal, l'Équatoria et le Nil Supérieur). Or, la **découverte de pétrole au Sud-Soudan** et le percement d'un grand canal destiné à récupérer l'eau du Nil au bénéfice de l'Égypte ravivent les tensions dès 1978. **Nimeiry révoque le statut autonome du Sud**, le privant du contrôle de ses ressources. Quelques mois plus tard, en mai **1983**, John Garang crée le **Mouvement populaire de libération du Soudan** (MPLS) et sa branche armée, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). Le mouvement défend l'idée d'un « **New Sudan** » : un État laïc, plus équitable et décentralisé, garantissant une représentation accrue de l'ensemble des régions.

En septembre 1983, Nimeiry impose la charia à l'ensemble du territoire, consolidant ainsi son alliance avec les Frères musulmans. L'accumulation de ces tensions entraîne l'effondrement définitif des accords d'Addis-Abeba et précipite l'entrée dans la seconde guerre civile. Selon diverses estimations, jusqu'à 500 000 personnes périssent dans ce conflit.

La **deuxième guerre civile**, opposant des groupes rebelles du Sud et les autorités centrales de Khartoum, est déclenchée en **1983** par la **rébellion du MPLS**, dirigé par John Garang. Nimeiry est renversé en 1985, marquant le **retour à la démocratie parlementaire** : le parti Umma remporte les élections, et le Premier ministre Sadik al-Mahdi, descendant du Mahdi, entame des négociations avec les rebelles sudistes. Le 30 juin 1989, un coup d'État militaire, nommé la **Révolution d'Inqāz**, renverse le gouvernement de al-Mahdi. Le coup est conduit par **Omar El-Béchir**, qui accède au pouvoir et reçoit rapidement l'appui du Front national islamique (FNI), dirigé par Hassan al-Tourabi. Dès lors, **l'islamisme politique prend une place majeure dans le pays**, notamment à travers l'hébergement de mouvements islamistes internationaux. Sur une durée de vingt-deux ans, la guerre cause deux millions de morts et plus de quatre millions de déplacés, avant de prendre fin le 9 janvier 2005 avec un accord de paix global. Signé à Nairobi entre Khartoum et le MPLS, celui-ci prévoit une exemption du Sud à la charia, six ans d'autonomie et un référendum d'autodétermination.



Le référendum

Le référendum, **élément central de l'accord de paix**, est organisé six ans plus tard, du **9 au 15 janvier 2011**. Plus de 2 600 bureaux de vote sont mis en place à travers le nord et le sud du pays afin d'accueillir près de quatre millions d'électeurs inscrits, dont 3,8 millions dans le sud. À Juba, capitale du Sud-Soudan, les bureaux de vote enregistrent une affluence particulièrement élevée. Les autorités soudanaises saluent un déroulement pacifique, encadré par quelque 22 000 policiers du Sud-Soudan et 1 448 membres d'unités de sécurité, chargés de la gestion des foules et du maniement d'armes spécifiques, formés par la police de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Par ailleurs, le scrutin est supervisé par plusieurs organismes internationaux, dont la Ligue arabe, l'Union africaine et l'Union européenne. Pour valider le référendum, un taux de participation de 60 % est requis, seuil qui est légèrement dépassé : sur les quatre millions d'électeurs inscrits, **plus de 3,25 millions se rendent aux urnes**. Les observateurs de l'Union européenne parlent d'une « participation écrasante » et saluent un référendum conforme aux normes internationales, qualifié de « pacifique et crédible ». Cependant, Nicki Kindersley note que **la population a été incitée à voter pour l'indépendance par des mécanismes de pression sociale**, parfois violents mais plus souvent insidieux. Dès le 9 janvier, les premiers résultats annoncent un soutien quasi unanime à l'option sécessionniste. Le 7 février 2011, la commission référendaire publie les résultats définitifs : **98,83% des votants se seraient prononcés en faveur de l'indépendance du Sud-Soudan**, soit quasiment l'ensemble des électeurs - un gage de fierté pour le nouvel État. S'inscrivant dans le discours populaire, ce soutien participe à la **construction d'un mythe fondateur de loyauté et d'unité nationale pour le nouvel État**. Désormais, les représentants du nord et du sud doivent s'accorder, dans un délai de six mois, sur plusieurs questions cruciales. Parmi les sujets sensibles figurent la délimitation et la sécurité des frontières, le statut de la région de **Abiyé**, revendiquée par les deux parties, ou encore la question de la citoyenneté, notamment déterminante en matière d'emploi et de propriété. **Le 9 juillet 2011, le Soudan du Sud proclame finalement son indépendance**, divisant en deux l'ancien plus grand pays d'Afrique.



Post-référendum

Or, dès sa sécession, des **tensions frontalières et pétrolières** opposent le plus jeune pays au monde à son voisin du nord, les deux États soudanais dépendant fortement des revenus pétroliers. **Tandis que 75 % des réserves pétrolières se trouvent au Sud-Soudan, les oléoducs convergent vers le nord, où se situent les infrastructures portuaires donnant accès à la mer Rouge.** La capitale du nord, **Khartoum**, occupe depuis l'indépendance en 1956 une place centrale dans l'administration soudanaise, hébergeant le palais présidentiel, plusieurs universités et de multiples mosquées, églises et cathédrales. Rattachée à d'importantes lignes ferroviaires, au trafic fluvial du Nil, ainsi qu'un aéroport international, elle concentre également les investissements et réseaux commerciaux, les sièges d'entreprises et les infrastructures de transport. À l'inverse, **Juba**, capitale du Sud-Soudan, est toujours en cours de formation, avec des infrastructures limitées, une économie peu diversifiée et une forte présence d'organisations internationales, dont elle est structurellement dépendante. Ces configurations géo-économiques occupent une place centrale dans nombre de conflits dans la région. En 2012, plusieurs accords bilatéraux sont signés entre les deux États soudanais, mais le partage des richesses demeure conflictuel. La région de Abiyé, riche en ressources d'hydrocarbures, reste ainsi fortement disputée.

Parallèlement au mouvement indépendantiste du sud, **l'ouest du Soudan sombre dans la guerre.** En 2003, la région du Darfour – alors pauvre, anarchique et négligée par le gouvernement – connaît un cycle de violence, initié par les milices tribales **Janjawid.** Principalement enracinées parmi les tribus arabes du Darfour, les Janjawid sont **créés par Omar el-Béehir et mobilisés pour réprimer les revendications locales** visant un Soudan plus équitable. Formés par l'État, les milices recrutent également des combattants venus du Tchad et de la République centrafricaine. Rapidement, elles commettent des actes de vandalisme, de pillage, de viol et de meurtre. [1] Parmi les Janjawid figure une unité dirigée par **Mohamed Hamdan Daglo, dit « Hemeti »**, originaire du clan Maaliya de la tribu Rizeigat au Darfour. Le surnom Hemeti, diminutif de Mohamed, est repris par Omar el-Béehir, qui le surnomme « Heymayti » - une sonorité arabe proche - signifiant « mon protecteur ». Après 2003, Hemeti profite du conflit entre Moussa Hilal et el-Béehir [2] pour se rapprocher du gouvernement central, ce qui lui permet de s'imposer progressivement comme le **chef d'une puissante force paramilitaire, d'un empire commercial et d'une machine politique influente.** Son entreprise familiale, Al-Gunayd, prend le contrôle de la plus grande mine d'or artisanale du Darfour, située à Jebel Amir, et devient rapidement le premier exportateur d'or du Soudan.



Sous le commandement de Hemeti, les Janjawid se structurent progressivement, gagnent en influence et sont également déployés dans d'autres régions soudanaises, telles que le Sud-Kordofan, le Nil bleu et la capitale Khartoum. En 2013, el-Béchir opère une restructuration de l'armée et place sous son autorité directe un **nouveau groupe paramilitaire, les Forces de soutien rapide (FSR)**. Issues des Janjawid, ces paramilitaires sont **officiellement dirigées par Hemeti** et des officiers de l'armée régulière détachés sont chargés de contribuer à leur modernisation. Les FSR continuent à combattre les rebelles du Darfour et l'insurrection dans les monts Nouba, mais sont également impliquées dans la surveillance de la frontière libyenne, la lutte contre l'immigration clandestine en provenance d'Afrique, dans l'extorsion et, selon certaines sources, dans le trafic d'êtres humains. En **2017**, le **Rapid Support Forces Act**, décret exécutif de el-Béchir, érige les FSR en une **force de sécurité régulière, autonome et officiellement reconnue par l'État**. Sans entrer encore en concurrence directe avec les Forces armées soudanaises (FAS), soit l'armée régulière, les FSR font office de « **garde prétorienne** » **du président**, destinée à le prémunir contre toute tentative de coup d'État par l'armée officielle. Les FSR sont placées non pas sous l'autorité du ministère de la Défense, mais sous celle du National Intelligence and Security Service (NISS), obtenant ainsi un statut hybride qui révèle la **stratégie de « divide and rule » du régime** : inspirée des méthodes ottomanes et coloniales, elle consiste à armer différentes forces concurrentes afin de consolider le pouvoir.

L'ampleur de cette **fragmentation contrôlée de la violence** est d'autant plus importante qu'elle **normalise l'emploi de milices proxy comme outil politique**, préparant ainsi le terrain du conflit actuel. L'influence des FSR s'accrue davantage lorsque certains de ses membres sont déployés en tant que mercenaires à l'étranger, notamment dans l'intervention militaire menée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (EAU) au Yémen, en échange d'un soutien financier et militaire, ou encore dans la guerre civile en Libye. En **décembre 2018**, un soulèvement populaire massif éclate au Soudan, bientôt qualifiés par les Soudanais eux-mêmes de **révolution**. Pour la première fois dans l'histoire du pays, les manifestations ne partent pas de la capitale, mais de la périphérie. La première ville touchée est Damazine, dans l'État du Nil Bleu, avant que le mouvement ne gagne Atbara, cité ouvrière hautement symbolique en raison de sa tradition syndicale. Dans le pays, une **inégalité économique importante** persiste entre le centre (la capitale Khartoum et les États du centre), et les zones périphériques, notamment le Darfour et l'est du pays, beaucoup plus touchées par la pauvreté. Cette détresse économique s'aggrave davantage avec la **perte d'une large partie des revenus pétroliers**, suite à la sécession du Soudan du Sud en 2011. À Atbara, après le triplement du prix du pain, des étudiants se soulèvent et le mouvement prend rapidement de l'ampleur, d'abord parmi les habitants de la ville, mais également à Khartoum et à travers des villes et villages dans toute la région du Nord.



La fin d'El-Béchir

Très vite, les revendications de cette «**Glorieuse Révolution**» [3] dépassent la dimension économique et se transforment en **demandes de destitution du régime d'Omar El-Béchir**. Réélu à quatre reprises (1996, 2000, 2010 et 2015) lors d'élections boycottées par l'opposition, el-Béchir enchaîne **trente ans de pouvoir**, durant lesquels la population soudanaise subit des violences inédites. Il est accusé de soutien de terrorisme par l'ONU en 1996, inculpé pour **crimes de guerre et crimes contre l'humanité** par la CPI en 2009, puis pour **génocide** en 2010. Face à la montée des manifestations de 2018-2019, les FSR deviennent un instrument central du régime de el-Béchir pour les réprimer. En avril 2019, lorsque des manifestants encerclent le quartier général militaire en réclamant la démocratie, el-Béchir déploie les paramilitaires à Khartoum et leur ordonne de rejoindre l'armée pour ouvrir le feu sur les manifestants. Or, au lieu de suivre ses ordres, les plus hauts gradés, dont Hemeti, décident de se retourner contre le président pour le destituer. Ainsi, **le coup d'État du 11 avril 2019 met un terme au régime de el-Béchir**, ouvrant la voie à une brève période de gouvernance civile.



Crises successives au Soudan

Cependant, l'euphorie est de courte durée: la pauvreté et l'endettement persistent, et le pouvoir est repris par une junte militaire, le **Conseil militaire de transition (TMC)**. Dirigé par Abdel Fattah **Al-Burhan**, chef de l'armée officielle, et son adjoint **Hemeti**, celui-ci ne répond pas aux revendications civiles. Ainsi, les protestations en faveur d'une transition vers un régime civil à part entière se poursuivent. En août 2019, les revendications aboutissent finalement à la signature d'un accord entre les dirigeants civils, représentés par les Forces de la liberté et du changement (FFC), et les militaires. Le pouvoir est partagé entre les deux parties, tandis que Abdallah Hamdok (août 2019-octobre 2021), proposé par les FFC, devient premier ministre. Or, **le gouvernement transitoire porte en lui les facteurs de sa propre fragilisation** : les militaires prennent le dessus et conservent un contrôle direct sur les principaux ministères, créant ainsi un **fort déséquilibre entre l'autorité militaire et l'autorité civile**. [4] Le mouvement protestataire se poursuit, avec des revendications claires [5] que Hamdok peine à satisfaire, érodant ainsi son soutien politique et la légitimité de son gouvernement. Sachant exploiter ces divisions, al-Burhan et Hemeti s'allient pour mettre fin au pouvoir civil : le **25 octobre 2021**, un **coup d'État** orchestré conjointement par les deux généraux renverse Hamdok. Les FFC dénoncent le coup et maintiennent l'exigence d'une transition civile.

Sous la pression des manifestations [6], de nouvelles négociations avec la partie civile sont engagées et aboutissent, le 5 décembre 2022, à la signature d'un accord-cadre. Toutefois, l'accord est critiqué par plusieurs parties de la société civile, qui y voient un manque de légitimité et d'efficacité. En s'y ralliant, les FFC sont discrédités et perdent largement en influence populaire. Aujourd'hui annulé, l'accord-cadre révèle avant tout un **antagonisme profond entre al-Burhan et Hemeti**. Leur alliance étant purement circonstancielle, de nombreux intérêts fondamentalement divergents opposent les deux généraux. D'un côté, **al-Burhan défend l'appareil militaire traditionnel** et entend préserver son contrôle sur l'État pour protéger ses propres ressources. De l'autre côté, **Hemeti consolide son pouvoir en s'appuyant sur les activités économiques des FSR qui reposent sur l'économie de guerre**. Cherchant à maintenir l'autonomie militaire, financière et politique développée au fil des années, Hemeti met ainsi en concurrence le pouvoir de l'armée régulière. De plus, les deux parties rejettent la revendication centrale des protestations populaires continues, à savoir le **démantèlement de leurs empires économiques et leur ingérence dans la politique**. Les FSR contrôlent d'importants gisements aurifères tandis que l'armée domine de vastes conglomérats publics.



La "guerre civile" de 2023



L'obstacle décisif réside dans le **désaccord sur l'intégration des FSR au sein de l'armée**: menacé par le pouvoir des forces de Hemeti, al-Burhan exige l'absorption des paramilitaires sous deux ans, accompagnée de la dissolution de leur commandement autonome. Mais Hemeti, qui cherche à préserver son influence, s'y oppose fermement, préconisant un délai de dix ans et le maintien des structures parallèles. À ces enjeux s'ajoute une dimension géopolitique plus large, liée aux soutiens internationaux des deux camps. **Si les FSR venaient à être intégrées dans l'armée, leurs partenariats extérieurs seraient menacés.** Entre l'ambition de contrôler les richesses du pays et les désaccords sur la réforme du secteur de la sécurité, la rivalité de pouvoir débouche finalement sur un affrontement armé ouvert. **Le 15 avril 2023, des combats éclatent simultanément dans la capitale, dans l'État de Khartoum et au Darfour**, révélant des préparations minutieuses des deux camps. À Khartoum, où les deux parties s'affrontent rue par rue, les FSR ciblent le palais présidentiel, les aéroports et les centres de télévision, suivant une stratégie de neutralisation rapide du pouvoir. En réponse, l'armée mène des frappes aériennes, seul domaine dans lequel elle dispose d'un avantage face aux FSR. Depuis, le pays est replongé dans guerre qui oppose l'armée soudanaise, dirigée par al-Burhan, aux FSR, commandées par Hemeti.

Notes

[1] Une enquête menée par les États-Unis a attribué aux milices Janjawid la responsabilité du génocide au Darfour. Le dossier a été transmis à la CPI, qui a inculpé quatre personnes, dont el-Béchir, qui conteste toute implication dans ces crimes. Hemeti faisait à l'époque parti des nombreux commandants Janjawid jugés trop subalternes pour faire l'objet de poursuites par le procureur. Seul un haut dirigeant des Janjawid, Ali Abdel Rahman, a été poursuivi. Le 9 décembre 2025, il est condamné à vingt ans de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

[2] Moussa Hilal dirige les milices Janjawid, apparues lors du conflit du Darfour à partir de 2003. Hemeti est alors membre des Janjawid et travaille sous ses ordres. Lorsque el-Béchir décide de se débarrasser de Hilal en raison d'un désaccord, il choisit Hemeti pour diriger le nouveau groupe. L'ascension de Hemeti à ce poste est associée à son contrôle de la mine d'or de Jebel Amir, au nord du Darfour, et à l'arrestation subséquente de Moussa Hilal, qui contrôlait la mine avant Hemeti.

[3] Les manifestations de la « Glorieuse Révolution » (nom donné par le peuple soudanais) de 2018-2019 se sont distinguées par leur ampleur et leur durée inédites, portées par un processus de mobilisation renouvelé et plus stratégique que lors des mouvements précédents, autrefois centrés sur la classe moyenne et plus vulnérables à la répression étatique.

[4] Un accord est conclu en juillet 2019 et signé en août, sous la forme d'une charte constitutionnelle instaurant un partage du pouvoir. Elle est ensuite amendée par l'Accord de paix de Juba d'octobre 2020, signé entre le gouvernement de transition et plusieurs groupes rebelles du Darfour, du Kordofan du Sud et du Nil Bleu. Ces groupes acceptent de déposer les armes en échange d'une meilleure inclusion de leurs populations, longtemps marginalisées, dans la gestion du pays et le partage des ressources. Le gouvernement de transition n'établit cependant pas de séparation nette des pouvoirs : la charte constitutionnelle autorise les militaires à rejeter les propositions des dirigeants civils, leur confère une immunité pour les crimes passés (dont le massacre du 3 juin 2019) et leur octroie un droit de veto sur certaines nominations civiles, telle que celles du président de la Cour suprême ou du procureur général.

[5] Les comités de résistance de quartier et le mouvement de protestation soudanais poursuivent cinq priorités majeures : la transition civile complète (refus de tout nouveau partenariat avec les militaires, sous le slogan de „pas de négociations, pas de partenariat, pas de légitimité“); la révision de l'Accord de Juba (une meilleure intégration des populations directement touchées par la guerre); une réforme constitutionnelle (prenant en compte les inégalités structurelles et ethniques, afin de permettre des élections libres et équitables); la justice et la responsabilité, incluant des poursuites contre les acteurs étatiques impliqués dans les violences contre les civils; et la création d'un Conseil législatif.

[6] Face à la persistance des manifestations, Hemeti déclenche ses forces, dont les milices des FSR, qui se rendent coupables de violences massives : des centaines de personnes sont tuées, des femmes deviennent victimes de violences sexuelles, et des manifestants sont jetés dans le Nil, les chevilles lestées de briques. (Human Rights Watch)



Notes



**Muhammad Hamdan
Dagalo "Hemeti"**

Né en 1974 ou 1975 dans un milieu modeste, Hemeti quitté l'école au début de son adolescence et gagne sa vie en faisant le commerce de chameaux à travers le désert vers la Libye et l'Égypte.

Il est le dirigeant des FSR.



**Omar Hassan Ahmed
El-Béchir**

Ancien Président du Soudan, il accède au pouvoir par un Coup d'État qu'il orchestre en 1989 et régnera pendant trente ans. Il est mis en accusation par la CPI pour différents crimes dans le cadre de la guerre du Darfour : Génocide; Crimes contre l'humanité; Crimes de guerre



**Abdel Fattah al-
Burhan**

Il est le chef de l'État de facto du Soudan en 2019 puis devient le Président du Conseil de souveraineté de transition en 2021. Face aux FSR dirigées par Hemeti, **il est à la tête de l'armée soudanaise.**

Économie

Troisième plus vaste pays d'Afrique, le Soudan s'étend sur une superficie de 1,9 million de kilomètres carrés. Situé à la confluence du Nil Bleu et du Nil Blanc, où s'étendent des millions d'hectares de terres fertiles, il est bordé par sept pays africains et dispose d'un **débouché sur la mer Rouge**, par où transite environ 10% du commerce maritime mondial. Également **doté d'importantes ressources naturelles, notamment d'or et de pétrole**, le Soudan constitue un enjeu majeur pour les puissances régionales et mondiales. En interne, les ressources constituent une source de conflit entre différents groupes rivaux, qui s'approprient l'or, le pétrole et les terres agricoles pour développer leurs propres réseaux commerciaux. Ces dynamiques s'accroissent sous el-Béchir, dont la gouvernance s'accompagne d'une **militarisation** accrue et d'une économie de guerre qui dégradent considérablement l'état du pays. Le Soudan figure parmi les pays les plus pauvres au monde [1], bien avant le début de la guerre en avril 2023. Toujours sous el-Béchir, **une crise économique débute en 2011**, précipitée par la sécession du Soudan du Sud qui prive le Soudan de 75 % de ses revenus pétroliers. Elle s'aggrave en 2018, avec une forte inflation, l'épuisement des réserves en devises et des recettes fiscales figurant parmi les plus faibles au monde. S'y ajoutent des **années de sanctions et d'isolement politico-économique**, imposés par la communauté internationale dès 1997, d'abord pour un soutien présumé au terrorisme, puis en réponse aux crimes perpétrés par le régime.



Entre 2019 et 2021, le gouvernement civil tente de redresser la situation, sans succès durable. Le pays se voit confronté à une inflation croissante depuis le coup d'État de 2021, érodant le niveau de vie de la majorité de la population. En 2023, la guerre vient considérablement dégrader la situation : entre **destruction d'infrastructures, siphonnage des ressources** par les belligérants et **déplacements de population** à l'intérieur et vers l'extérieur du pays, **l'économie s'effondre pour de bon.**

[2] La guerre entraîne la fermeture de dizaines de fleurons de l'économie, détruisant des milliers d'emplois ; le secteur privé et les administrations publiques ne rémunèrent plus leurs salariés. Le pays est plongé dans une **situation de pauvreté et d'insécurité extrême**, atteignant 64 % de la population en 2025, et le chômage double en deux ans. L'insécurité oblige de nombreuses entreprises étrangères à suspendre leurs activités et investissements.

[3] À Khartoum, les transactions financières sont gelées suite aux pillages de banques, tandis que le secteur bancaire tente de se maintenir à Port-Soudan. Cependant, l'économie reste profondément sinistrée et les transferts de fonds sont désormais extrêmement difficiles. La population est contrainte de recourir à des applications bancaires, dont l'utilisation dépend d'une connexion internet de plus en plus instable.

Par ailleurs, les grandes industries sont ciblées par des pillages et des bombardements aériens, tandis que les équipements et infrastructures (transports, bâtiments, canalisations) sont détruits par les combats, entravant la production et l'acheminement des marchandises à travers le pays. Les belligérants se replient alors sur des **voies commerciales alternatives**. En mer Rouge, **l'armée a fait de Port-Soudan son centre d'opérations**, d'où elle contrôle la majeure partie des flux d'aide et où la Banque centrale du Soudan s'est repliée. **Les FSR recourent à des routes traversant le Tchad et la Libye.** Par ailleurs, l'instabilité continue réduit le transfert de fonds de la diaspora ainsi que l'aide internationale, rendant la **dette extérieure insoutenable**. La chute économique s'est amorcée durant des décennies de pouvoir militaire, sous lequel l'économie soudanaise s'est progressivement concentrée à Khartoum, tandis que le développement des périphéries a été négligé. Dès le début de la guerre, la capitale se trouve au cœur des attaques et tombe en grande partie sous le contrôle des FSR, avant que l'armée ne reprenne le contrôle le 25 mars 2025. Suite à la suspension du trafic aérien et au blocage des axes majeurs de circulation, les exportations sont mises à l'arrêt. Près de 80 % du commerce national transite par les infrastructures du Port-Soudan, jusque-là épargnées par les combats, mais désormais paralysées.



La guerre accentue également la **militarisation de l'économie** soudanaise, alors que près de 80 % des ressources étaient déjà contrôlées par les militaires et leurs affidés en 2020. Les importantes ressources naturelles du Soudan (or, gomme arabique, sésame, bétail ou pétrole), pilier de son économie, se retrouvent désormais à la merci d'une guerre qui s'éternise, et l'ensemble des secteurs économiques sont militarisés. Participant pleinement à l'économie du pays, **les belligérants deviennent même les principaux employeurs du pays**. Néanmoins, il convient de souligner que, pour une grande partie de la population soudanaise, **l'armée représente l'État** et ne peut donc être mise sur un pied d'égalité avec les forces paramilitaires. Pour verser les soldes de leurs centaines de milliers d'hommes, l'armée et les FSR disposent d'importants actifs financiers dans tous les domaines, tels que l'extraction des ressources aurifères et pétrolières, l'agriculture, la construction ou encore les télécommunications. Les revenus, extrêmement maigres, sont appropriés par les deux camps, et les capacités budgétaires sont quasiment inexistantes après l'étiollement des recettes et des dépenses publiques suite à l'effondrement des institutions étatiques. **Les faibles recettes officielles profitent surtout aux deux factions**, dont chacune tente de disposer de son territoire, de son administration et de son propre budget. Tandis que l'armée s'est implantée au nord et à l'est pour bénéficier des ports et encaisser les droits de transit du pétrole Sud-Soudanais, les FSR se paient sur le commerce de l'or et contrôlent davantage l'ouest et le sud du pays.

La brève activité économique maintenue repose principalement sur **l'extraction aurifère**, et sur l'agriculture et l'élevage. Néanmoins, de nombreuses régions fertiles ont été détruites par les combats, notamment la région de Gézira. À la suite de la sécession du Soudan du Sud en 2011, le Soudan perd près des deux tiers de ses gisements pétroliers, désormais exploités par le nouvel État. **Privée des principales recettes pétrolières, la balance commerciale soudanaise devient déficitaire à partir de 2012**. Afin de compenser cette perte économique, Omar El-Béchir décide d'orienter la stratégie nationale vers l'exploitation minière, notamment celle de l'or, principale ressource minérale du pays. [4] Entre 2013 et 2023, le Soudan devient alors le **troisième producteur d'or du continent africain** (derrière le Ghana et l'Afrique du Sud), enregistrant une croissance exceptionnelle de la production aurifère estimée à environ 160 % entre 2012 et 2017. Tandis que d'autres pays africains accueillent de grandes compagnies minières étrangères sur leur territoire pour s'occuper de l'extraction aurifère, **le Soudan dispose de son propre secteur artisanal**. En 2018, avec 1,2 milliard de dollars de recettes, l'or représente même la principale source de revenus du pays. [5] **La population n'en bénéficie pas pour autant** : au lieu d'être gérées par le secteur privé et taxées, les mines d'or se trouvent entre les mains de l'armée, provoquant des protestations populaires bien avant la guerre.



Aujourd'hui, aussi bien les FSR que l'armée exploitent des mines dans leurs zones de contrôle respectives et, s'appuyant sur des sociétés de négoce d'or créées avant la guerre, financent leurs achats d'armes avec les revenus issus des exportations. Après la chute de el-Béchar, plusieurs restrictions encadrant l'exploitation aurifère au Soudan sont levées, notamment l'interdiction d'exportation imposée aux producteurs locaux. Depuis le 1er janvier 2020, **la Banque centrale a perdu son monopole sur l'achat d'or**, et les compagnies sont autorisées à exporter jusqu'à 70 % de leur production, à condition que les revenus soient rapatriés dans les banques nationales. **Le cadre juridique du secteur minier présente d'importantes lacunes**, telles que l'absence de procédures claires pour l'examen des demandes de permis miniers et de délais réglementaires, favorisant ainsi la corruption et la lenteur administrative, deux freins majeurs au développement du secteur. Le commerce aurifère soudanais **profite également aux acheteurs internationaux**, dont l'implication dans le conflit, notamment via la fourniture d'armes, contribue directement à sa prolongation. Hemeti, chef des FSR, entretient des liens avec le **groupe de mercenaires russes Wagner**, qui a ouvert ses propres opérations minières au Soudan sous el-Béchar. Chaque année, Wagner fait perdre au Soudan des millions de dollars en revenus publics, en exportant par contrebande des tonnes d'or hors du pays. Les extractions deviennent de plus en plus rentables pour Wagner : depuis l'invasion de l'Ukraine en 2022, les revenus permettent de contourner les sanctions financières imposées à la Russie et créent une filière de financement pour la guerre. **La première destination de l'or illégal africain sont les EAU** (43,1 % des exportations et 19,8 % des importations), l'un des carrefours clés du commerce international et l'un des rares marchés accessibles sans restriction. Parmi les autres principaux partenaires commerciaux du Soudan figurent la **Chine** (15,9 % des exportations et 22,2 % des importations) et **l'Inde** (18,4 % des importations). Les deux camps continuent à se battre pour le contrôle du secteur aurifère, qui représente la moitié des recettes d'exportations déclarées, voire près du double lorsque l'on inclut les exportations d'or illicites.

Notes

[1] En 2022, environ 46 millions d'habitants vivent avec un revenu annuel moyen de 750 dollars (600 livres sterling) par personne.

[2] Principaux indicateurs économiques 2024 : PIB décroissant (-20), inflation moyenne annuelle de 200%, dette publique/PIB : 344%

[3] Notamment des entreprises cruciales à l'approvisionnement de la population comme Samil foods, qui produisait des milliers de tonnes de pâte d'arachide pour lutter contre la sous-nutrition infantile.

[4] Selon le World Gold Council, plus de 76 tonnes d'or sont extraites au Soudan en 2019.

[5] En 2017, plus d'un million d'orpailleurs et de petits mineurs étaient actifs dans le secteur, maintenant ainsi l'économie à flot.



Ingérence internationale

En 1956, l'indépendance du Soudan met fin au risque de son annexion par l'Égypte et marque le début d'une diplomatie soudanaise désormais détachée de l'influence britannique. Le 12 janvier 1956, quelques jours après la déclaration officielle d'indépendance, le pays devient membre de l'ONU. **La première guerre civile (1955-1972) connaît un faible soutien international** : le gouvernement de Khartoum est appuyé par l'Union soviétique, tandis que les factions du Sud opposées au gouvernement sont soutenues par les États-Unis et certains pays voisins, notamment l'Éthiopie. **Sous le régime de Nimeiry (1969-1985), qui accède au pouvoir avec le soutien du Parti communiste et de l'Union soviétique, l'exploitation externe des clivages soudanais s'accroît.** Au cours des années 1970, Nimeiry se distancie de ses alliés initiaux, à savoir l'Union soviétique et les États arabes progressistes, pour se rapprocher du bloc occidental, notamment les États-Unis.

Gaafar Mohammed an-Nimeiry était un homme militaire et d'État du Soudan. Il a dirigé le pays de 1969 à 1985 à la suite d'un coup d'État militaire. Il a établi un État à parti unique en 1973.

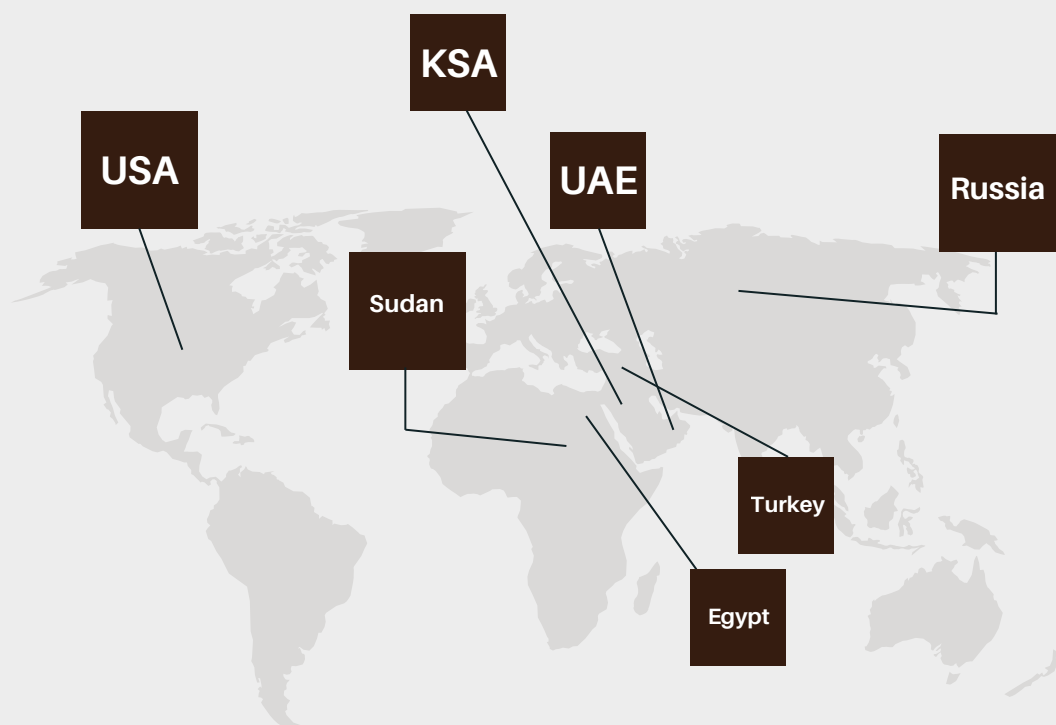
Dans le contexte de la guerre froide, ce repositionnement stratégique anticipe les dynamiques ultérieures de **manipulation géopolitique** subies par le Soudan. En 1976, un traité de défense mutuelle est signé avec l'Égypte. Le régime de Omar El-Béchir (1989-2019) marque plusieurs tournants dans la diplomatie soudanaise. La deuxième guerre civile (1983-2005) connaît une forte internationalisation, devenant progressivement un **conflit proxy de la guerre froide tardive**. Tandis que le gouvernement de Khartoum est appuyé par l'Iran, la Libye et la Chine, le MPLS de John Garang est soutenu par l'Éthiopie, l'Ouganda et, indirectement, les États-Unis et Israël.



Au cours des années 1990, des tensions émergent entre le régime el-Béchir et les États-Unis, qui accusent le Soudan d'entretenir des liens islamistes avec des organisations terroristes internationales. De 1991 à 1996, le pays héberge Oussama ben Laden, ce qui pousse Washington à inscrire le Soudan **sur la liste des États soutenant le terrorisme** et à lui imposer un **régime de sanctions** en 1993. [1] En 1997, la gomme arabique est exemptée de ces sanctions, en raison de son caractère essentiel pour l'industrie des biens de consommation. [2] Durant la guerre du Darfour (2003-2020), les tensions s'intensifient, et la répression ainsi que les violations de droits humains exercées sous el-Béchir lui valent une condamnation internationale. [3] Aujourd'hui, la guerre est exacerbée par l'implication d'acteurs internationaux aux intérêts divergents, malgré un **embargo des Nations unies sur les armes à destination du Darfour**. [4] Par ailleurs, le conflit aggrave l'instabilité à l'intérieur et au-delà de la région avec un accent sur la Corne d'Afrique, où les retombées du conflit se traduisent par l'insécurité, la perturbation des routes commerciales et les flux migratoires. Les partenaires étrangers (examinés dans la section suivante) interviennent dans le conflit de manière directe ou indirecte, en fournissant des armes, mercenaires ou des supports logistiques, à l'un ou même aux deux camps. L'armée officielle bénéficie d'un soutien direct de multiples pays accusés de fournir de l'aide militaire aux troupes de al-Burhan.

En tant que président du Conseil de souveraineté de transition soudanais (organe exécutif, mis en place après le coup d'État de 2021), **al-Burhan bénéficie d'un soutien diplomatique et d'une certaine reconnaissance internationale**. Parmi ses plus fidèles alliés figure **l'Égypte**, dont l'intérêt dans la stabilité du Soudan repose sur deux facteurs principaux. Premièrement, elle cherche à sécuriser sa frontière sud, directement exposée aux conflits du pays voisin. Deuxièmement, les deux États sont traversés par le **Nil**, ressource vitale pour les Égyptiens. L'effondrement du Soudan risque d'ébranler la sécurité hydrique égyptienne, déjà menacée depuis l'inauguration du Grand barrage de la Renaissance (GERD) en Éthiopie, en septembre 2025. Par ailleurs, plus de quatre millions de Soudanais résident en Égypte (sans compter les réfugiés arrivés depuis le début de la guerre en 2023), créant une **proximité sociale** entre les deux pays. Les liens sont entretenus sur le plan militaire, à travers la fourniture d'équipements à l'armée soudanaise, mais également sur le plan diplomatique, notamment par l'opposition commune à l'Accord-cadre sur la coopération dans le bassin du fleuve Nil (CFA) [5], entré en vigueur le 13 octobre 2024. Alors que l'Égypte a été le premier pays visité par al-Burhan après l'éclatement du conflit en 2023, et que les contacts se sont multipliés depuis, le Caire nie toute implication directe dans le conflit. Or, les FSR accusent les Égyptiens de **livraisons d'armes, d'avions de combat, et de frappes de drones** au Darfour.





Selon *Middle East Eye*, **l'Égypte et la Turquie ont renforcé leur soutien à l'armée** après la prise d'El-Fasher par les FSR. Bien que la Turquie revendique officiellement une position neutre, plusieurs médias ont révélé la **fourniture d'armes létales** [6] et de **drones** à l'armée soudanaise, lesquels auraient largement contribué à la reprise de Khartoum ainsi qu'aux avancées de l'armée dans l'État d'el-Gezira et dans le Nord-Kordofan, notamment autour de sa capitale el-Obeid. Une partie de la presse turque a même appelé les autorités à renforcer leur soutien militaire à Khartoum. Alors que l'Arabie saoudite maintenait longtemps une position de neutralité, le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane a exhorté, lors de sa visite à Washington en novembre 2025, l'administration Trump à accroître la pression sur les EAU.

Se positionnant aux côtés des États-Unis, comme un acteur de la médiation, l'Arabie saoudite a depuis renforcé son soutien matériel à l'armée. La **Russie** et **l'Iran** portent tous deux un intérêt aux **ressources minérales du Soudan**, ainsi qu'à sa **position stratégique en bord de la mer Rouge**. Ils sont accusés de livrer des drones et des avions de chasse aux forces gouvernementales, et d'explorer avec Khartoum la **possibilité d'implanter des bases militaires** sur le territoire soudanais. Tandis que l'Iran réfute officiellement ces allégations, la Russie poursuit ce projet depuis 2017 et a signé, en février 2025, un accord avec le gouvernement militaire pour établir une base navale sur la côte soudanaise. Parallèlement, elle apporte également son soutien aux FSR (voir ci-dessous), tout en orientant progressivement son appui en faveur de l'armée régulière au fil du conflit.



Les relations diplomatiques entre Téhéran et Khartoum ont été rétablies en octobre 2023 après sept années de ruptures. [7] En octobre 2024, les FSR ont accusé **l'Iran** de fournir une **assistance militaire directe à l'armée** soudanaise. En janvier 2025, la milice soudanaise « Bataillon de l'Est », alliée à l'armée, a affirmé avoir reçu des armes et un **entraînement militaire fournis par l'Érythrée**. Plus récemment, en octobre 2025, le **Pakistan** a conclu avec les FAS un accord de défense d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, visant à renforcer leurs capacités aériennes, terrestres et de défense contre les FSR. Il comprend notamment la fourniture d'avions d'entraînement, de drones et de véhicules blindés, ainsi que la maintenance et la production conjointe d'équipements militaires. Plusieurs médias soudanais rapportent par ailleurs que l'armée cherche à acquérir des **avions de chasse russes auprès du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan**.



De l'autre côté, les FSR sont également approvisionnées par multiples États, **qui nient toutefois leur implication**. Après un recrutement transfrontalier de combattants au début des années 2000, **leurs premiers liens internationaux durables se nouent avec les pays du Golfe** dès les années 2010. Officiellement créées par el-Béchir en 2013, les FSR obtiennent alors un statut semi-officiel, distinct des forces armées régulières. Chargées de « combattre les rébellions » et de protéger les frontières, elles sont placées sous le commandement du Service national du renseignement et de la sécurité (NISS). Rapidement, des contingents des FSR sont déployés en tant que **mercenaires au Yémen (2015-2019)** et en **Libye**. La relation des FSR avec les EAU persiste depuis, constituant l'élément le mieux documenté de la guerre proxy.



Dès le début de la guerre, les EAU approvisionnent les paramilitaires en armes, mais également en matériel médical et en d'autres formes de soutien. En échange, les Émiratis reçoivent d'importantes quantités d'or, extrait des mines du Darfour contrôlées par Hemeti. **Le commerce d'or entre Dubaï et le Soudan a augmenté de 300 % en un an**, atteignant près de 1,7 milliard de dollars en 2023. Il transite principalement par l'aéroport d'El-Geneina, la capitale du Darfour-Occidental. Les actions émiraties au Soudan relèvent d'une stratégie plus vaste menée par Abou Dhabi, qui vise à **consolider les sources d'approvisionnements énergétiques et les routes commerciales** vers l'Asie sur le continent africain. Dans cette stratégie, le Soudan devient un pivot stratégique majeur, notamment le contrôle de ses ports sur la mer Rouge. En 2025, l'autorité militaire accuse les FSR d'avoir mené des frappes de drones, en provenance des EAU, à Port-Soudan, son siège provisoire, ce que les paramilitaires rejettent. Le 6 mai 2025, l'autorité militaire rompt les relations diplomatiques et rappelle son personnel de l'ambassade soudanaise à Abou Dhabi, qualifiant les EAU d'« État agresseur ». Au même moment, Amnesty International révèle que les FSR auraient mené leurs attaques avec des obusiers et bombes guidées fabriqués par le groupe chinois Norinco. Ceux-ci auraient été exportés aux EAU avant d'être remis aux FSR.

La Russie entretient également des liens avec les deux parties rivales, l'objectif prioritaire demeurant la **construction d'une base navale à Port-Soudan**. L'implication du groupe Wagner (**Africa Corps**) dans l'extraction aurifère au Soudan est avérée, mais son ampleur demeure difficile à estimer. Les revenus servent notamment à **financer les opérations guerrières en Ukraine**, allégations que Moscou dément. [8] Plus largement, les FSR sont accusés de recruter des mercenaires dans certains pays africains, en Colombie et en Ukraine. Sur le plan régional, les paramilitaires gagnent en influence en collaborant avec leurs **pays voisins, qui servent notamment à faciliter les fournitures d'équipement**. Selon des rapports de l'ONU, le Tchad, la Libye, La République centrafricaine et la Somalie constituent des couloirs d'acheminement de véhicules de combat, de drones et d'autres armements. En plus d'approvisionner les FSR en armes et en mercenaires, le Soudan du Sud leur fournit également de l'assistance médicale. [9] Le **Kenya** soutient les paramilitaires avant tout sur le plan diplomatique : après avoir accueilli des dirigeants des FSR a plusieurs reprises, le pays a organisé, en février 2025, une **réunion politique aboutissant à la création d'une structure gouvernante parallèle des FSR**, « Tasis ». En conséquence, l'autorité militaire de Khartoum a rappelé son ambassadeur de Nairobi en février 2025.



Notes

[1] Le Soudan est soumis à un ensemble de restrictions internationales, comprenant des limitations sur l'aide étrangère, une interdiction d'exporter et de vendre des équipements militaires, l'obligation de notifier le Congrès américain pour certaines exportations de biens à double usage, ainsi que des votes spécifiques encadrant l'assistance des institutions financières internationales. À cela s'ajoutent des restrictions relatives à l'allègement de la dette et diverses autres restrictions.

[2] La gomme arabique est un additif naturel issu de la sève d'acacia. Utilisé comme émulsifiant dans la fabrication de sodas ou de confiseries, il n'existe aucune alternative à son utilisation. Environ 70 % de la production mondiale provient du Soudan, ce qui explique son exemption des sanctions en 1997.

Pour aller plus loin: [Soudan : La gomme arabique s'efface | Le Canard enchaîné](#), [L'industrie alimentaire mondiale finance la guerre au Soudan | Mediapart](#)

[3] Cour Pénale Internationale : Deux mandats d'arrêt (4 mars 2009, 12 juillet 2010); Accusations : cinq chefs d'accusation de crimes contre l'humanité (meurtre, extermination, transfert forcé de population, torture et viol); deux chefs d'accusation de crimes de guerre (attaques intentionnelles contre une population civile ou contre des civils non impliqués dans les hostilités, et pillage) ; trois chefs d'accusation de génocide (meurtre, infliction de lésions corporelles ou mentales graves, et soumission délibérée de chaque groupe cible à des conditions d'existence destinées à entraîner sa destruction physique, faits qui auraient été commis au moins entre 2003 et 2008 au Darfour)

[4] L'embargo est en place depuis 2005 et a été prolongé jusqu'en septembre 2026.

[5] Le 13 octobre à Entebbe, en Ouganda, l'accord sur l'utilisation équitable des ressources en eau du bassin du Nil est formellement confirmé par l'Union africaine. Selon les termes de l'accord, les États du bassin du Nil "utiliseront, sur leurs territoires respectifs, les ressources en eau du système fluvial du Nil de manière équitable et raisonnable". Parmi les dix pays présents, l'Éthiopie, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie ratifient l'accord; l'Égypte et le Soudan s'y opposent tandis que la République démocratique du Congo s'abstient.

[6] Washington Post et la presse turque ont rapporté que les armes proviendraient de Baykar, la plus grande entreprise d'armement turque.

[7] Longtemps considéré comme l'un des rares partenaires sunnites arabes de l'Iran, le Soudan rompt ses relations diplomatiques avec Téhéran en janvier 2016, à la suite d'un attentat sur l'ambassade saoudienne à Téhéran en 2016. Plusieurs analystes interprètent cette décision comme un repositionnement pragmatique dicté par des impératifs économiques : confronté à une crise profonde, Khartoum aurait cherché à se rapprocher de l'Arabie saoudite afin de bénéficier de soutiens financiers et d'investissements. En mars 2016, le Soudan réaffirme son alignement sur Riyad en rejoignant la coalition militaire au Yémen contre les rebelles houthis. Les autorités soudanaises ont officiellement nié toute motivation d'ordre économique dans ce rapprochement.

[8] Selon CNN, depuis 2018, jusqu'à 13,4 milliards de dollars d'or auraient été détournés du Soudan vers la Syrie via des avions russes.

[9] Des liens humains forts existent entre le Tchad et le Soudan, en particulier le Darfour. Depuis 2010, la sécurité de leur frontière (comptant 1 300 km) était assurée par la Force militaire mixte tchado-soudanaise. Déjà avant 2023, le nombre de réfugiés soudanais atteignait environ 400 000, suite à la crise du Darfour, n'a fait que augmenter depuis.



Situation humanitaire

Le Soudan est plongé dans une crise humanitaire prolongée, attisée par des conflits armés récurrents, une instabilité politique chronique et la faiblesse de son économie. L'influence et l'autonomie de la société civile moderne soudanaise ont été profondément érodées par **plus de cinq décennies de régimes autoritaires et militaires successifs**. Avant même le déclenchement de la guerre actuelle, l'espace civique était déjà qualifié de «réprimé», face à un appareil étatique enrayant toute critique ou forme d'organisation susceptible de saper son pouvoir. De nombreuses organisations internationales de défense des droits humains signalent régulièrement des **restrictions sévères à la liberté d'expression**, de réunion et de la presse, ainsi que des **arrestations arbitraires**, des détentions dans des conditions inhumaines; des actes de **torture**, de **violences sexuelles** et des **exactions extrajudiciaires** perpétrés par les forces de sécurité. L'armée régulière, des groupes rebelles ainsi que des forces paramilitaires ont régulièrement commis des violations massives des droits humains, notamment au Darfour dès 2003, au Kordofan du Sud et au Nil Bleu à partir de 2011, lors des manifestations de 2018-2019 et depuis avril 2023. Par ailleurs, le régime militaro-islamiste instauré en 1989 consolide son emprise sur l'appareil d'État par des **purges au sein de l'armée** et des services de sécurité. Ces violences ont eu un impact néfaste sur l'espace civique dans le pays,



©Flickr - United Nations

Malgré une amélioration temporaire après la révolution de 2019, **l'environnement juridique s'est à nouveau détérioré à partir de 2021**, en particulier après le coup d'État militaire d'octobre. Depuis avril 2023, les organisations de la société civile sont principalement entravées par les FSR et les services de renseignement militaires. Les avancées réalisées après la chute d'Omar el-Béehir, telles que l'établissement en 2019 d'un Bureau des droits de l'homme des Nations Unies au Soudan, doté d'un mandat complet et de bureaux régionaux (au Darfour, au Nil Bleu, au Kordofan du Sud et au Soudan oriental), ont été largement anéanties par le déclenchement de la guerre en 2023.



La situation des droits humains, désormais qualifiée de « désastreuse et alarmante », s'est principalement détériorée en raison des FSR et de l'armée. Le Soudan bat aujourd'hui plusieurs tristes records : le pays traverse la **plus grave crise humanitaire** au monde, la **plus vaste crise de déplacements d'enfants** [1], et recense près de 14 millions de personnes déplacées de force depuis le début du conflit. Plus de la moitié de la population souffre de sous-nutrition et l'accès à l'eau potable est extrêmement limité, ravivant, sous l'effet combiné de la saison des pluies et du surpeuplement, les épidémies de choléra et de dengue. Dans l'ensemble des dix-huit États soudanais, des millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, en raison des crises économiques et politiques, des chocs climatiques et des déplacements de population. **Le Soudan est désormais le seul pays au monde où la famine est officiellement confirmée.** [2] Parmi les 30 millions de personnes nécessitant une aide humanitaire, plus de la moitié sont des enfants, dont 90 % sont privés de scolarité et près d'un tiers sont âgés de moins de cinq ans.



Les **violations commises contre les enfants**, telles que les **mutilations**, les **meurtres**, les **enlèvements** et les attaques contre les écoles, ont été multipliées. La guerre a également provoqué l'**effondrement du système de santé**. Les hôpitaux sont régulièrement la cible de pillages, d'assauts et de bombardements menés par des groupes armés. Des dizaines de médecins et de soignants ont été assassinés ou enlevés par des membres des FSR afin de soigner leurs combattants. L'accès aux soins est devenu difficile, voire impossible : près de 80 % des structures hospitalières sont hors service, tout comme les principales usines pharmaceutiques. En raison du manque d'approvisionnement, les prix des médicaments explosent et ne peuvent être supportés par les millions de Soudanais ayant perdu leur emploi. **L'aide humanitaire, entravée par la corruption et la bureaucratie, demeure largement insuffisante.** En mai 2023, près de 3 000 organisations humanitaires actives ont cessé leurs opérations au Soudan. Des entrepôts des Nations Unies ont été pillés ou incendiés, et des centaines d'organisations de la société civile ont vu leurs capacités opérationnelles et leurs infrastructures gravement compromises.



Condition féminine

Les droits et libertés des femmes soudanaises sont profondément restreints. Dans la mobilisation populaire de 2018-2019, elles se placent en première ligne de la lutte pour l'égalité politique et juridique. Après la chute du régime, Abdallah Hamdok, premier ministre du gouvernement transitoire, formule des promesses de réformes et va même jusqu'à nommer quatre femmes ministres. Or, ces promesses demeurent largement symboliques, et entre le coup d'État militaire de 2021 et le déclenchement de la guerre en avril 2023, **les revendications féministes et pour un gouvernement civil sont réduites au silence**. Aujourd'hui, le cadre juridique soudanais demeure fortement discriminatoire.

Le code pénal, partiellement fondé sur la charia, rend l'accès à la justice particulièrement difficile pour les femmes.

Bien que la **loi sur l'ordre public** ait été officiellement abrogée en 2020, elle continue d'être appliquée de manière informelle, servant d'outil de contrôle social et de répression, notamment contre les femmes activistes. **Le droit de la famille confère aux hommes une autorité étendue sur le corps et la vie des femmes**, dont les limites ne sont pas clairement définies. Les femmes doivent obtenir l'autorisation légale du tuteur masculin pour obtenir et conserver la garde de leurs enfants et engager des recours juridiques contre les violences subies. **Socialement marginalisées de la sphère politique et du marché du travail**, elles se retrouvent dans une situation de vulnérabilité extrême.



Leur sécurité est d'autant plus menacée alors que le conflit a ébranlé toute forme d'ordre dans le pays, que les villes sont contrôlées par des groupes armés et que la circulation des personnes est fortement restreinte par des barrages routiers et des checkpoints, la sécurité des habitants restants – le plus souvent des femmes – est gravement menacée. Le conflit a provoqué une **explosion sans précédent de violences sexuelles**. Des dizaines de milliers de femmes et de filles sont victimes de **harcèlements, d'enlèvements** et de **viols**, commis par les forces paramilitaires et, dans une moindre mesure, par des soldats de l'armée régulière. Les crimes se produisent dans les zones de conflits mêmes, mais également lors des déplacements et dans les pays d'accueil. Plusieurs sources révèlent également l'existence de **réseaux de traite sexuelle liés aux FSR**, principalement au Darfour, où des centaines de femmes sont séquestrées et vendues comme esclaves sexuelles. Ces actes s'inscrivent dans un **continuum de violences systématiques à l'égard des femmes**, particulièrement au Darfour, où les Janjawid ont commis, lors de la guerre de 2003, des violences sexuelles massives contre les minorités non arabes. **En 2014, l'armée régulière a perpétré un viol de masse contre 221 femmes à Tabit** (Darfour-Nord), sur une période de trente-six heures consécutives. [3] En contexte de guerre, le viol est transformé en outil de guerre.

La femme, symbole de fierté, de masculinité et d'honneur, est utilisée pour cibler l'adversaire et le frapper dans son intimité sociale et symbolique. Visant l'humiliation entre hommes, cette tactique efface entièrement la femme et ne fait d'elle rien qu'un instrument, une partie du butin. En plus de subir les traumatismes physiques et psychologiques de l'acte lui-même, les femmes soudanaises sont condamnées à se taire sur la souffrance endurée, en raison d'une **forte stigmatisation sociale des violences sexuelles**. Le viol étant considéré comme un acte honteux, susceptible de déshonorer une famille ou un clan entier, les femmes sont contraintes au silence, par peur de représailles et par absence de soutien. Afin d'éviter l'infamie, certains chefs de famille décident de marier de force leurs filles, parfois à des combattants de FSR. On observe également un taux élevé de suicides parmi les femmes victimes. Parallèlement, **la question des violences faites aux femmes est hautement politisée au sein des groupes armés**, sous la devise « Notre dignité réside dans la défense de la vertu de nos femmes ». Loin d'être une reconnaissance de la souffrance subie par les Soudanaises, ce slogan **instrumentalise leurs corps, les érigeant en symboles nationaux d'intégrité et de masculinité**. En dénonçant les crimes des soldats du camp adverse, les deux camps s'approprient le débat afin de gagner un soutien populaire et de légitimer la violence exercée contre les civils.





Sur le plan juridique, cela se traduit par le fait qu'une grande majorité des femmes renonce à signaler les viols, notamment lorsqu'ils sont commis par des membres de l'armée régulière. Les violences perpétrées par les FSR servent le narratif national anti-guerre, mais sont-elles aussi rarement dénoncées. Entre le **tabou social** entourant le viol, **l'inaccessibilité des services policiers et judiciaires** en zone de conflit et le risque accru lors d'une dénonciation, les femmes disposent d'aucune marge de manœuvre pour se protéger ou obtenir justice. Ainsi, **la quasi-totalité des violences sexuelles au Soudan demeure impunie**. Par ailleurs, la perte des hommes de la famille expose davantage les femmes à la violence et au risque de subir des agressions sexuelles. La destruction des marchés par la guerre, combinée à la charge quasi exclusive de la responsabilité familiale, empêche la plupart des femmes d'exercer un métier ou de poursuivre une éducation, les forçant à trouver d'autres moyens de subsistance.

Cela accroît le risque d'exploitation, les prive d'autonomie et renforce le cycle de précarité. Pour de nombreuses femmes, leur subsistance dépend de leur présence quotidienne dans la rue, où elles vendent boissons, artisanat et produits de beauté. Avec l'éclatement du conflit à Khartoum, ces espaces de travail se sont mués en véritables champs de bataille. Privées d'économies et de moyens leur permettant de quitter la capitale, beaucoup se retrouvent **bloquées en périphérie, exposées à la violence et à l'exploitation par les groupes armés**. Des témoignages indiquent que les FSR auraient enlevé certaines vendeuses ambulantes pour les forcer à cuisiner, laver le linge et exécuter diverses tâches à leur service. Par ailleurs, les femmes doivent souvent **parcourir des kilomètres pour accéder à des besoins vitaux** tels que la nourriture, l'eau potable ou des soins médicaux. Durant ces heures de marche, elles sont particulièrement vulnérables et fréquemment victimes d'agressions ou de harcèlement de la part d'hommes armés.



La guerre soudanaise est une **guerre profondément patriarcale et genrée**, menée par des hommes et pour des hommes. La lutte pour le pouvoir se fait au détriment des civils : femmes, enfants et hommes vulnérables. Sans protection, sans voix et sans armes, les femmes sont prises en otage et contraintes d'en payer le prix. En même temps, l'absence de soutien, l'incapacité de protection et l'indifférence de l'État les poussent à développer des **mécanismes d'autoprotection**. Faisant preuve d'une résilience remarquable, elles s'organisent en réseaux de quartiers, en mouvements féministes ou en organisations communautaires, jouant ainsi un rôle essentiel dans l'assistance humanitaire. **Dans l'ombre du conflit, elles constituent un pilier central de la société soudanaise** et s'inscrivent dans une longue tradition de résistance féminine.[4]



Notes

[1] OCHA 2023e

[2] ONU, décembre 2025

[3] Rapport de l'ONG Human Rights Watch. Le crime s'est produit le 30 octobre 2014.

[4] En 2019, les femmes ont constitué un facteur clé dans la chute/renversement du régime de el-Béehir. Depuis le début de la guerre actuelle, des Women's Emergency Response Rooms (WRRs) ont été établies. Il s'agit de structures d'urgence pour femmes qui vont au-delà de la simple distribution de nourriture et de médicaments. Elles créent des refuges pour les femmes, promeuvent des initiatives d'autonomisation économique et mettent en place des systèmes de responsabilisation pour lutter contre les violences endémiques liées au conflit. Les protocoles déployés pour lutter contre les violences sexuelles témoignent de la longue expérience des militantes face au système de gouvernance sécuritaire du président Omar el-Béehir (au pouvoir de 1989 à la révolution de 2019). Leurs interventions humanitaires actuelles mobilisent des savoirs féministes locaux comme outils de transformation sociale.



Bibliographie

ACLED. (3 juillet 2019). The Rapid Support Forces and Escalation of Violence in Sudan. Consulté le 21 novembre 2025, disponible sur : <https://acleddata.com/report/rapid-support-forces-and-escalation-violence-sudan>

Action Contre la Faim. (18 décembre 2024). De la violence à la résilience : l'impact du conflit sur les femmes et les filles au Soudan. Consulté le 8 janvier 2026, disponible sur : <https://www.actioncontrelafaim.org/actualites/a-la-une/de-la-violence-a-la-resilience-limpact-du-conflit-sur-les-femmes-et-les-filles-au-soudan/>

ADF Magazine. (19 décembre 2023). Les ressources naturelles pour le bénéfice de tous. Consulté le 10 novembre 2025, disponible sur : <https://adf-magazine.com/fr/2023/12/les-ressources-naturelles-pour-le-benefice-de-tous/>

African Arguments. (21 août 2025). Madaniya: Civic politics, women emergency response rooms as flourishing sites of democracy in war-time Sudan. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://africanarguments.org/2025/08/madaniya-civic-politics-women-emergency-response-rooms-as-flourishing-sites-of-democracy-in-war-time-sudan/>

Africanews. (7 septembre 2025). Soudan : la guerre dévaste le secteur agricole et provoque une famine. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://fr.africanews.com/2025/09/07/soudan-la-guerre-devaste-le-secteur-agricole-et-provoque-une-famine/>

Afrique XXI. (26 juin 2024). Pourquoi les femmes prennent les armes au Soudan. Consulté le 8 janvier 2026, disponible sur : <https://afriquexxi.info/Pourquoi-les-femmes-prennent-les-armes-au-Soudan>

Agence ADOCC. (Octobre 2025). Fiche pays : Soudan, échanger. Consulté le 10 novembre 2025, disponible sur : <https://export.agence-adocc.com/fr/fiches-pays/soudan/echanger-3>

Agence Ecofin. (12 juillet 2020). Soudan : 30 ans après l'introduction de la charia, le gouvernement dépenalise l'apostasie et la consommation d'alcool. Consulté le 9 janvier 2026, disponible sur : <https://www.agenceecofin.com/actualites/1207-78440-soudan-30-ans-apres-l-introduction-de-la-charia-le-gouvernement-depenalise-lapostasie-et-la-consommation-dalcool>

A l'Encontre. (17 avril 2024). Soudan : de la révolution de 2018-19 à la guerre civile actuelle. Consulté le 24 novembre 2025, disponible sur : <https://alencontre.org/laune/soudan-de-la-revolution-de-2018-19-a-la-guerre-civile-actuelle-leurs-origines-leurs-developpements-et-la-place-des-acteurs-regionaux.html>

Al-Jazeera. (6 juin 2019). Who are Sudan's RSF and their commander Hemeti? Consulté le 21 novembre 2025, disponible sur : <https://www.aljazeera.com/news/2019/6/6/who-are-sudans-rsf-and-their-commander-hemeti>

Al-Jazeera. (16 avril 2023). Sudan unrest: what is the Rapid Support Forces? Consulté le 21 novembre 2025, disponible sur : <https://www.aljazeera.com/news/2023/4/16/sudan-unrest-what-is-the-rapid-support-forces>

Al-Monitor. (26 avril 2023). Sudan: Decades of conflict and coups. Consulté le 3 novembre 2025, disponible sur : <https://www.al-monitor.com/originals/2023/04/sudan-decades-conflict-and-coups>

Amnesty International. (8 mai 2025). Soudan. Des armes chinoises de pointe fournies par les Émirats arabes unis identifiées en violation de l'embargo sur les armes. Consulté le 28 novembre 2025, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/05/sudan-advanced-chinese-weaponry-provided-by-uae-identified-in-breach-of-arms-embargo-new-investigation/>



Bibliographie

Anadolu Agency (AA). (3 novembre 2025). Factbox: Sudan's Rapid Support Forces from Darfur militias to rival army. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://www.aa.com.tr/en/middle-east/factbox-sudan-s-rapid-support-forces-from-darfur-militias-to-rival-army/3733888>

BBC Afrique. (11 novembre 2025). Qui sont les acteurs étrangers impliqués dans la guerre civile au Soudan? Consulté le 12 novembre 2025, disponible sur : <https://www.bbc.com/afrique/articles/cq19ppg54zlo>

BBC News. (4 novembre 2025). He made his money selling camels and gold. Now this warlord controls half of Sudan. Consulté le 21 novembre 2025, disponible sur : <https://www.bbc.com/news/articles/c3vn17r29v9o>

Cercle Sematawy. (9 juillet 2025). Guerre au Soudan : comment l'instrumentalisation internationale transforme un conflit civil en crise géopolitique majeure. Consulté le 13 novembre 2025, disponible sur : <https://cerclesematawy.com/2025/07/09/guerre-au-soudan-comment-linstrumentalisation-internationale-transforme-un-conflit-civil-en-crise-geopolitique-majeure/>

Chatham House. (26 mars 2025). Gold and the war in Sudan. How regional solutions can support an end to conflict. <https://www.chathamhouse.org/2025/03/gold-and-war-sudan>

CIA. (13 décembre 2023). The World Factbook: Sudan. Consulté le 3 novembre 2025, disponible sur : <https://www.cia.gov/the-world-factbook/about/archives/2023/countries/sudan/#introduction>

CLIO. (2016). Chronologie du Soudan (PDF). Consulté le 15 janvier 2026, disponible sur : https://www.clio.fr/chronologie/pdf/pdf_chronologie_soudan.pdf

COFACE. (Janvier 2025). Fiche Risques Pays : Soudan. Consulté le 6 novembre 2025, disponible sur : <https://www.coface.com/fr/actualites-economie-conseils-d-experts/tableau-de-bord-des-risques-economiques/fiches-risques-pays/soudan>

Cour Pénale Internationale. Al Bashir Case. Consulté le 24 février 2026, disponible sur: [Al Bashir | International Criminal Court](https://www.icj-cci.org/fr/cour-penale-internationale/al-bashir)

Courrier International. (16 octobre 2024). Ressources naturelles : l'Égypte et le Soudan rejettent fermement un accord sur le partage des eaux du Nil. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : https://www.courrierinternational.com/article/ressources-naturelles-l-egypte-et-le-soudan-rejettent-fermement-un-accord-sur-le-partage-des-eaux-du-nil_223446#:~:text=Ressources%20naturelles.,L'%C3%89gypte%20et%20le%20Soudan%20rejetent%20fermement%20un%20accord%20sur,l'%C3%89gypte%20comme%20du%20Soudan

Dabanga. (18 mai 2023). Sudan conflict alarms world gum arabic market. Consulté le 25 février 2026, disponible sur: [Sudan conflict alarms world gum arabic market - Dabanga Radio TV Online](https://www.dabanga.com/news/sudan-conflict-alarms-world-gum-arabic-market)

Diplomatie.gouv.fr. (20 juin 2023). Présentation du Soudan. Consulté le 3 novembre 2025, disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/soudan/presentation-du-soudan/>

Diplomatie.gouv.fr. (20 mai 2022). Présentation du Soudan du Sud. Consulté le 7 janvier 2026, disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/soudan-du-sud/presentation-du-soudan-du-sud/>

Ecomnews Afrique. (6 juillet 2021). Soudan : l'or est la principale richesse minérale exploitée. Consulté le 6 novembre 2025, disponible sur : <https://ecomnewsafrique.com/2021/07/06/soudan-lor-est-la-principale-richeesse-minerale-exploitee-avec-plus-de-76-tonnes-extraites-par-an-soit-le-3eme-producteur-dor-dafrique/>



Bibliographie

ECFR (European Council on Foreign Relations). (29 janvier 2026). Power struggle: What the Saudi-UAE rivalry means for the Red Sea and Europe. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://ecfr.eu/article/power-struggle-what-the-saudi-uae-rivalry-means-for-the-red-sea-and-europe/>

E-IR (Nicki Kindersley). (juin 2012). Traitors, Sell-outs and Political Loyalty in the New State of South Sudan. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://www.e-ir.info/wp-content/uploads/Sudan-publication.pdf>

France Info. (17 janvier 2011). Le référendum d'indépendance du Sud-Soudan a été globalement conforme aux normes internationales. Consulté le 7 janvier 2026, disponible sur : https://www.franceinfo.fr/monde/le-referendum-d-independance-du-sud-soudan-a-ete-globalement-conforme-aux-normes-internationales-selon-le-centre-carter_224615.html

Human Rights Watch (HRW). (11 février 2015). Mass Rape in North Darfur: Sudanese Army Attacks Against Civilians in Tabit. Consulté le 9 janvier 2026, disponible sur : <https://www.hrw.org/report/2015/02/11/mass-rape-north-darfur/sudanese-army-attacks-against-civilians-tabit>

IDEA. (2024). Civil Society and Conflict in Sudan: Shifting Roles, Challenges and Priorities (PDF). Consulté le 13 janvier 2026, disponible sur : <https://www.idea.int/sites/default/files/2024-12/civil-society-and-conflict-in-sudan-shiting-roles-challenges-and-priorities.pdf>

IDEA. (2021) Shifting terrains of political participation in Sudan. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : [Shifting Terrains of Political Participation in Sudan](#)

Le Canard enchaîné. (20 juillet 2025) Au Soudan, la gomme arabique s'efface. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : [Soudan : La gomme arabique s'efface | Le Canard enchaîné](#)

Le Monde. (Février 2005). Soudan : Le conflit du Darfour. Consulté le 4 novembre 2025, disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2005/02/PRUNIER/11917>

Le Monde diplomatique. (8 juin 2023). Soudan : après deux mois de guerre, l'économie s'effondre. Consulté le 6 novembre 2025, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/06/08/soudan-apres-deux-mois-de-guerre-l-economie-s-effondre_6176774_3212.html

Le Monde. (14 novembre 2024). Au Soudan, le corps des femmes est devenu un champ de bataille. Consulté le 8 janvier 2026, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/11/14/au-soudan-le-corps-des-femmes-est-devenu-un-champ-de-bataille-le-viol-une-tactique-de-guerre_6393742_3212.html

Le Monde. (18 novembre 2024). Au Soudan, l'hôpital Al-Naw en première ligne de la guerre. Consulté le 8 janvier 2026, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/11/18/au-soudan-l-hopital-al-naw-en-premiere-ligne-de-la-guerre_6401152_3212.html

Le Monde. (9 décembre 2025). Un chef de milice soudanais condamné à vingt ans pour crimes contre l'humanité par la CPI. Consulté le 14 janvier 2026, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/12/09/un-chef-de-milice-soudanais-condamne-a-vingt-ans-pour-crimes-contre-l-humanite-par-la-cour-penale-internationale_6656644_3212.html

L'Orient-Le Jour. (12 septembre 2025). Soudan : l'embargo de l'ONU sur les armes vers le Darfour prolongé d'un an. Consulté le 5 janvier 2026, disponible sur : <https://www.orientlejour.com/article/1477159/soudan-lembargo-de-lonu-sur-les-armes-vers-le-darfour-prolonge-dun-an.html>



Bibliographie

Mediapart. (6 février 2026). L'industrie alimentaire mondiale finance la guerre au Soudan. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : [L'industrie alimentaire mondiale finance la guerre au Soudan | Mediapart](#)

MenaDefense. (24 août 2025). Sudan and Pakistan sign a historic \$1.5 billion defense agreement. Disponible sur : <https://www.menadefense.net/sudan-and-pakistan-sign-a-historic-1-5-billion-defense-agreement/>

Middle East Eye. (6 novembre 2025). Egypt and Turkey move to support SAF following fall of El Fasher. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://www.middleeasteye.net/news/egypt-and-turkey-move-support-saf-following-fall-el-fasher>

Military Africa. (10 avril 2025). Turkish Bayraktar TB2 drone instrumental in Sudan's advances. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://www.military.africa/2025/04/turkish-bayraktar-tb2-drone-instrumental-in-sudans-advances/>

Middle East Research and Information Project (MERIP) (16 avril 2024). Khartoum's women street vendor cooperatives and the politics of care. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://www.merip.org/2024/04/khartoums-women-street-vendor-cooperatives-and-the-politics-of-care/>

Noria Research. (7 mai 2019). Special issue on Sudan: Down with the government of thieves. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : [Reflection on the Sudanese revolutionary Dynamics - Middle East & North Africa](#)

ONU Femmes France. (10 novembre 2025). Les femmes au Soudan. Consulté le 8 janvier 2026, disponible sur : <https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2025/11/10/femmes-soudan>

ONU Info. (10 janvier 2011). Referendum au Soudan du Sud. Consulté le 7 janvier 2026, disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2011/01/206002>

Perspective Monde. Fiche pays : Soudan. Consulté le 3 novembre 2025, disponible sur : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPays/SDN>

Reuters. (28 avril 2023). Sudan conflict threatens supply of key soft drink ingredient. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : [Sudan conflict threatens supply of key soft drink ingredient gum arabic | Reuters](#)

RFI. (31 octobre 2024). Au Soudan, une nouvelle milice armée vient ajouter de l'incertitude au conflit. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : [Au Soudan, une nouvelle milice armée vient ajouter de l'incertitude au conflit - RFI](#)

Ritimo. (17 janvier 2024). Chronologie historique du Soudan. Consulté le 3 novembre 2025, disponible sur : <https://www.ritimo.org/Chronologie-historique-du-Soudan>

Ritimo. (17 janvier 2024). Carte et repères sur le Soudan. Disponible sur : <https://www.ritimo.org/Carte-et-reperes-sur-le-Soudan>

RVI - The Sudan Handbook. (2012). The Sudan Handbook. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : [RVI The Sudan Handbook PDF](#)

SIHA Network. (décembre 2025). More Than Numbers Report. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://sihanet.org/wp-content/uploads/2025/12/SIHA-More-Than-Numbers-Report-Final.pdf>



Bibliographie

SPARC. (octobre 2025) The War Economy in Darfur. Distorting trade and fuelling conflict. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : https://www.sparc-knowledge.org/sites/default/files/documents/resources/Report_The%20War%20economy%20in%20Darfur-High-res_0.pdf

Statistics Times. (2025). Sudan Population Statistics. Consulté le 4 novembre 2025, disponible sur : <https://statisticstimes.com/demographics/country/sudan-population.php>

The Conversation. (11 décembre 2023). Soudan et Soudan du Sud : contexte historique des conflits actuels. Consulté le 6 novembre 2025, disponible sur : <https://theconversation.com/soudan-et-soudan-du-sud-contexte-historique-des-conflits-actuels-219048>

UNICEF France. (2026). Soudan : le nombre d'enfants ayant besoin d'aide humanitaire a doublé. Consulté le 8 janvier 2026, disponible sur : <https://www.unicef.fr/article/soudan-le-nombre-denfants-ayant-besoin-daide-humanitaire-a-double-alors-que-le-conflit-entre-dans-sa-troisieme-annee/>

U.S. Department of State. (23 avril 2008). Sudan Backgrounder (Archive). Consulté le 26 novembre 2025, disponible sur : <https://2001-2009.state.gov/p/af/rls/fs/2008/103970.htm>

WardheerNews. (12 janvier 2016). Why has Sudan ditched Iran in favour of Saudi Arabia?. Consulté le 24 février 2026, disponible sur : <https://wardheernews.com/why-has-sudan-ditched-iran-in-favour-of-saudi-arabia/>

